

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA

MOSELLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BERG SUR MOSELLE

Séance du 11 Février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune légalement convoqué le deux février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Denis NOUSSE, Maire.

Etaient présents Fabienne COLLETTE, Jean-Jacques THIELEN, Philippe MATTON, Gérard BETTEMBOURG. Alain GUERQUIN, Armand ALESCH, Philippe DEZEURE.

Etaient absents, Marie Martinez, pouvoir à Fabienne COLLETTE et Stéphane SOUMANN non excusé.

Membres du Conseil municipal : 8

En exercice : 10

Ayant pris part au vote : 9

Objet de la Délibération : N° 625 – Approbation des Attributions de compensation pour l'année 2021

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents APPROUVE les attributions de compensation ci-dessous au titre de l'année 2021

Attributions de compensation négatives :

Communes	AC 2021 Montant annuel
Berg sur Moselle	18 168.47 €
Beyren les Sierck	19 609.41 €
Boust	34 042.52 €
Breistroff la Grande	21 878.05 €
Entrange	49 580.98 €
Escherange	32 070.13 €
Evrange	10 804.84 €
Fixem	13 526.76 €
Gavisse	22 520.62 €
Hagen	6 974.27 €
Hettange Grande	225 103.68 €
Kanfen	69 123.33 €
Mondorff	21 188.11 €
Puttelange les Thionville	546.15 €
Rodemack	9 208.79 €

Roussy le village	27 790.06 €
Volmerange les Mines	99 261.20 €

Attributions de compensation positives :

Communes	AC 2021 Montant annuel
Cattenom	225 598.16 €
Basse Rentgen	16 829.19 €
Zoufftgen	1 209.23 €

Date de convocation :02/02/2022

« Pour extrait conforme au registre des délibérations »

Date d’Affichage :02/02/2022

Fait à Berg-Sur-Moselle, le 14 Février 2022

Le Maire

Denis NOUSSE